

RÈGLEMENT DES FOULÉES DES VIGNERONS 2018

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L’Avenir Pédestre Arsacais organise les 26èmes foulées des vigneronns le Samedi 20 octobre 2018 à Arsac en Gironde (33). La partie technique (enregistrements, chronométrage) sera gérée par Protiming

ARTICLE 2 – PROGRAMME

Courses nature enfants 1 et 2 kilomètres sur la plaine des sports et en forêt à Arsac

Course nature et randonnée de 18 km

Course nature et randonnée de 10 km

Course nature de 5 km

Nombre de participants limité à environ 1 800, dont 800 pour la randonnée 18 km.

A travers les forêts et les vignes, parcours peu vallonnés sur chemins agrémentés de dégustations de vin du Médoc dans des châteaux. Courses enfants 1 et 2 km dans le bois de Panchon.

Une garderie, limitée à 30 enfants, sera organisée afin de prendre en charge gratuitement les enfants entre 3 et 12 ans, à la demande des parents ; horaires de 10h00 à 17h00.

ARTICLE 3 – FORMALITÉS D’INSCRIPTION

Inscription et paiement en ligne sur le site www.fouleedesvignerons.fr ou www.aparsac.fr

(pas d’inscriptions à l’avance pour les courses enfants 1km et 2km : uniquement sur place)

Dossier d’inscription téléchargeable sur le site www.fouleedesvignerons.fr ou www.aparsac.fr

PAIEMENT :

* Télépaiement obligatoire pour inscription sur internet

* Paiement par chèque pour inscription par courrier, à adresser à : « APA Mairie d’Arsac 33460 Arsac », à l’ordre de «Avenir Pédestre Arsacais »

DATE LIMITE D’INSCRIPTION :

* Par internet : jeudi 18 octobre avant 19h00

* Par courrier : mardi 16 octobre « date limite d’envoi du courrier, caché de la poste faisant foi »

*Sur place : Samedi 20 octobre, à Arzac salle polyvalente (gymnase), à partir de 8H00 jusqu'à 30 minutes, dernier délai avant le départ de chaque épreuve.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. Pour tous les coureurs, fournir soit un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve, portant la mention : « Apte pour la pratique de la course à pied y compris en compétition », soit une photocopie d'une licence agréée, en cours de validité à la date de l'épreuve, conformément à l'article 9 du présent règlement.

Attention : tout dossier incomplet (bulletin totalement rempli + certificat médical ou licence + paiement) ne sera pas pris en compte. ET NE DONNERA PAS LIEU A ATTRIBUTION DE DOSSARD. Pas de remboursement en cas d'annulation

FRAIS D'INSCRIPTIONS :

- Courses 1 et 2 km enfants **gratuites**
- Courses 18 km : **13 €** par internet / **16 €** par courrier ou sur place
- Courses 10 km : **11 €** par internet / **14 €** par courrier ou sur place
- Courses 5 km : **11 €** par internet / **14 €** par courrier ou sur place
- Randonnée 18 km : **13 €** par internet / **16 €** par courrier ou sur place (gratuit pour les moins de 12 ans)
- Randonnée 10 km : **11 €** par internet / **14 €** par courrier ou sur place (gratuit pour les moins de 12 ans)

Un euro par chaque inscription sera reversé à l'association Les Liens du Coeur, intervenant à l'hôpital Haut l'Évêque en cardiologie congénitale (aide à la vie de l'enfant cardiaque).

ARTICLE 4 – RETRAIT DES DOSSARDS ET INSCRIPTIONS SUR PLACE

Samedi 20 octobre à Arzac salle polyvalente (gymnase) à partir de 8H00 jusqu'à 30 minutes, dernier délai avant le départ de chaque épreuve.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DU PROGRAMME

- Randonnée 18 km : départ à **10h00**
- Randonnée 10 km : départ à **10h30**
- Course enfant 1 km : départ à **13h15**
- Course enfant 2 km : départ à **13h25**
- Courses 10 et 18 km : départ à **14h00**
- Course 5 km : départ à **14h15**

Fermeture des épreuves et remise des récompenses à partir de 16H30 dans le gymnase.

Catégories mises à jour :

1 km course enfant

École d'Athlétisme	EA	2009 à 2011
Poussins	PO	2007 et 2008

2 km course enfant

Benjamins	BE	2005 et 2006
-----------	----	--------------

5 km course du château d'ARSAC

Minimes	MI	2003 et 2004
Cadets	CA	2001 et 2002
Juniors	JU	1999 et 2000
Espoirs	ES	1996 à 1998
Seniors	SE	1979 à 1995
Masters 1 à 5	VE	1978 et avant

10 km course du château MONBRISON

Cadets	CA	2001 et 2002
Juniors	JU	1999 et 2000
Espoirs	ES	1996 à 1998
Seniors	SE	1979 à 1995
Masters 1	V1	1978 - 1969
Masters 2	V2	1968 - 1959
Masters 3	V3	1958 - 1949
Masters 4	V4	1948 – 1939

18 km course du château DESMIRAIL

Juniors	JU	1999 et 2000
Espoirs	ES	1996 à 1998
Seniors	SE	1979 à 1995

Masters 1	V1	1978 - 1969
Masters 2	V2	1968 - 1959
Masters 3	V3	1958 - 1949
Masters 4	V4	1948 - 1939

Randonnées 10 km du château ANGLUDET et 18 km du château GISCOURS : ouvertes à tous

ARTICLE 6 – RAVITAILLEMENT

Course 18 km :

3 postes de ravitaillement au *4ème / 9ème / 15ème km.*

6 postes de distribution d'eau au *4ème / 7ème / 9ème / 11ème / 15ème / 17ème km*

3 dégustations de vin dans les châteaux.

Ravitaillement et eau à l'arrivée

Course 10 km :

2 postes de ravitaillement au *4ème / 7ème km*

3 postes de distribution d'eau au *4ème / 6ème / 8ème km*

1 dégustation de vin

Ravitaillement et eau à l'arrivée

Course 5 km :

Aucun ravitaillement ni distribution d'eau sur le circuit

Ravitaillement et eau à l'arrivée

Randonnée 18 km :

6 postes de distribution d'eau, 2 points de ravitaillement et 4 dégustations de vin

Ravitaillement et eau à l'arrivée

Randonnée 10 km :

3 postes de distribution d'eau et 2 dégustations de vin

Ravitaillement et eau à l'arrivée

ARTICLE 7 – CHRONOMÉTRAGE – CLASSEMENT - RÉCLAMATION

Chaque arrivant des courses sera chronométré et classé / *pas de chronométrage ni de classement pour les randonnées, ni pour les écoles d'athlétisme et poussins.*

Le chronométrage est réalisé par Protiming à partir d'une puce jetable intégrée au dossard

Le classement sera affiché :

* sur l'aire d'arrivée à partir de 15h

* sur le site internet des Foulées dès le dimanche 21 octobre

ARTICLE 8 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les foulées des vigneronnes sont des épreuves qui se déroulent en **pleine nature**. Les participants doivent respecter la nature et la laisser propre. Ainsi des poubelles seront disposées sur le parcours et notamment à proximité des ravitaillements.

Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours. Tout participant ne respectant pas cet article sera mis hors course par les organisateurs.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FFTriathlon ou FFCourse d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Les randonnées sont ouvertes à tous sans certificat médical. Les participants doivent s'assurer auprès de leur médecin de leur aptitude à la randonnée. *Ils participent sous leur entière responsabilité.*

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

L'engagement aux foulées des vigneronnes implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée. En vous inscrivant à l'une des épreuves, vous abandonnez votre droit à l'image. Cet engagement s'applique aussi pour la garderie.

ARTICLE 11 – SÉCURITÉ DU PARCOURS

L'assistance secours sur le parcours sera assurée par la Protection Civile

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves aux traversées de route.

Les parcours seront balisés avec marquage des kilomètres.

ARTICLE 12 – CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

CLASSEMENTS :

Course enfant 1 km : pas de classement

Course enfant 2 km : 3 premières benjamines, 3 premiers benjamins

Remise des récompenses enfants sur podium, plaine des sports, à partir de 13H30

Course 18 km :

Scratch 3 premières femmes, 3 premiers hommes

3 premières et 3 premiers de chaque catégorie (de juniors à master 4)

Course 10 km :

Scratch : 3 premières femmes et 3 premiers hommes

1er homme et 1ère femme de chaque catégorie (de cadet à master 4)

Course 5 km :

Scratch : 3 premières femmes et 3 premiers hommes

Première et premier minime

Pas de classement pour les randonnées

CHALLENGES :

- **Challenge des Arsacais** : premier homme et première femme sur le 5 km, 3 premières femmes et 3 premiers hommes sur les 10 km et 18 km

- **Trophée Vonderheyden sur le 18 km** : la meilleure équipe au temps sur 4 coureurs (challenge conservé après 4 victoires)

- **Challenge du nombre le plus élevé de participants sur les trois courses et les deux randonnées** : l'équipe la plus nombreuse sur les 3 courses de 18 km, 10 km et 5 km et les randonnées 10 km et 18 km.

- **Challenge des entreprises et des châteaux** : l'équipe représentant une entreprise ou un château la plus rapide (4 premiers) sur le 18 km

RÉCOMPENSES :

Course enfants : une médaille, des cadeaux et un goûter à chaque participant

Courses et randonnées 5 et 10 km : une bouteille de vin « haut médoc », excepté les moins de 18 ans.

Course et randonnées 18 km : une bouteille de vin « haut médoc », excepté les moins de 18 ans, et une récompense

Ces récompenses sont réservées aux inscrits possesseurs d'un dossard.

Remise des récompenses :

- pour les courses enfants, **au car podium** vers 13h30
- pour toutes les courses et les challenges des Arsacais, **dans la salle polyvalent (gymnase)** à partir de 16h30
- pour le challenge Vonderheyden et le challenge des entreprises et châteaux, **au château d'Arsac** le vendredi 23 novembre à partir de 20h00

ARTICLE 13 – VÉLOS INTERDITS

Compte tenu de l'étroitesse des routes et chemins, la présence des vélos est interdite, excepté ceux des organisateurs pour l'ouverture et la fermeture des courses. Tout coureur ou marcheur accompagné d'un vélo sera disqualifié et écarté par les organisateurs

ARTICLE 14 – ANIMAUX DE COMPAGNIE

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, la présence d'animaux domestiques accompagnant les coureurs ou marcheurs sur le parcours pendant les épreuves est interdite

ARTICLE 15 – CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom et si possible votre numéro de dossard.